



PLAN D' ACTIONS CLIMAT ENERGIE DURABLES (SECAP)



Octobre 2020



Table des matières

1	INTRODUCTION	3
2	STRATEGIE	5
2.1	OBJECTIFS	5
2.2	SCENARIO	5
2.3	ACTIONS	7
3	INVENTAIRES DES EMISSIONS (BEI)	9
3.1	CONSOMMATION D'ENERGIE.....	10
3.2	EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE.....	11
3.3	PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE.....	12
4	LA VULNÉRABILITÉ ET L'ADAPTATION	13
4.1	CYCLE D'ADAPTATION.....	13
4.2	RISQUES & VULNERABILITES	13
4.3	ACTIONS D'ADAPTATION	15

1 Introduction

Le Grand Montauban, situé au cœur du sud-ouest, est une zone où le développement économique, la qualité de vie, l'environnement, le logement et les loisirs sont harmonieusement combinés. A seulement 25 minutes de Toulouse, cette zone compte actuellement près de 100 000 habitants, répartis sur 11 communes : Montauban, Albefeuille-Lagarde, Bressols, Corbarieu, Escatalens, Lacourt-Saint-Pierre, Lamothe-Capdeville, Montbeton, Reyniès, Saint-Nauphary, Villemade.

La Communauté d'Agglomération exerce des compétences obligatoires, imposées par la loi Chevènement à toute communauté d'agglomération qui se crée, des compétences optionnelles choisies parmi une liste fixée par la loi et enfin des compétences facultatives choisies librement par la communauté d'agglomération.

Compétences obligatoires	Compétences optionnelles	Compétences facultatives
Le développement économique	La voirie	Politique d'infrastructures touristiques d'intérêt communautaire
L'aménagement de l'espace communautaire	La protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie	Rivières et cours d'eau d'intérêt communautaire
L'Équilibre social de l'habitat	La construction, aménagement, entretien et gestion d'équipement culturels et sportifs d'intérêt communautaire	Politique en faveur des seniors d'intérêt communautaire
La Politique de la ville		Politique en faveur de la jeunesse d'intérêt communautaire
L'accueil des gens du voyage		Politique en faveur de la petite enfance d'intérêt communautaire
La collecte et le traitement des ordures ménagères		

Dates clé

2011 : le Grand Montauban et les communes du Grand Montauban ont délibéré pour adopter un premier plan climat volontaire 2011 présentant une feuille de route intitulée « POUR UN TERRITOIRE BAS CARBONE » avec des objectifs de réduction de – 20% de GES en 2020.

2015 : le Grand Montauban a été nommé TEPCV : Territoire à Énergie Positive pour une Croissance Verte.

2017 : le Grand Montauban a souhaité actualiser son Plan Climat Énergie Territorial (PCET), auquel a été ajouté la composante AIR pour devenir le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Le réchauffement climatique et les émissions de gaz à effet de serre engendrent aujourd'hui des conséquences sur le confort et la santé de tous. La réduction de ces émissions et des polluants atmosphériques est primordiale et définie aujourd'hui à toutes les échelles.

Pour cela, le Grand Montauban s'est engagé dans la démarche **Cit'ergie**, une démarche de labellisation européenne qui permet de valoriser le travail de tous les services et de tous les acteurs du territoire. Cette démarche est conjointe Ville et Agglomération.

Le Grand Montauban élabore pour la première fois son SECAP dans le cadre du projet européen COMPETE4SECAP, avec une année de référence 2017.

2 STRATEGIE

2.1 OBJECTIFS

La politique énergie-climat de Grand Montauban doit respecter les objectifs régionaux, nationaux et européens de réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre et de production d'énergies renouvelables. Les principaux objectifs de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV), cohérents avec les objectifs européens et prochainement déclinés à l'échelle régionale via le SRADDET en cours de réalisation, sont les suivants :

	Référence	Cible 2030	Cible 2050
Consommation d'énergie	2012	-20%	-50%
Émission de GES	1990	-40%	Divisé par 4
Production d'EnR		32% dans le mix énergétique	

2.2 SCENARIO

Après avoir analysé différentes possibilités et au vu des perspectives dessinées par son PCAET, Grand Montauban a adopté un scénario dit « volontariste », porté par une politique ambitieuse de réduction des émissions de GES et des consommations énergétiques. Dans ce scénario, les gisements d'économies d'énergie et d'énergies renouvelables sont exploités à leur maximum.

La construction de ce scénario a fait l'objet d'analyses sur le potentiel énergétique du territoire et d'hypothèses de trajectoires énergétiques en fonction des actions identifiées. Suite à l'analyse, les trajectoires sectorielles sont les suivantes :

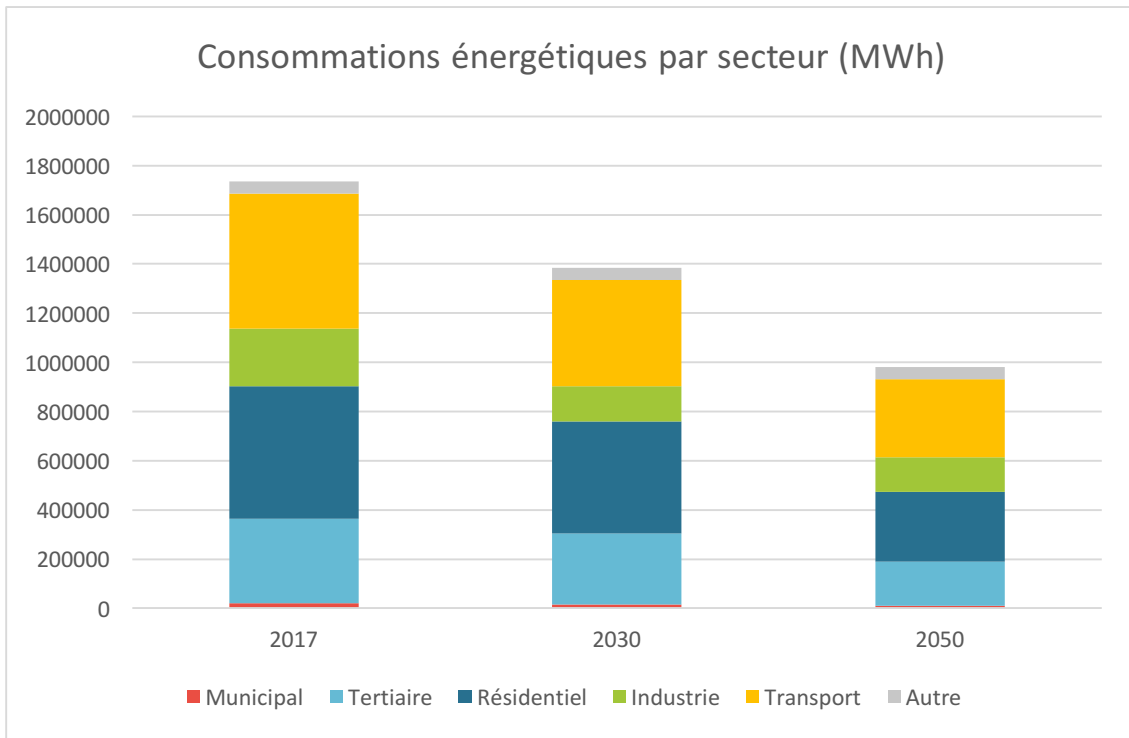
<i>Par rapport à 2017</i>	2021	2024	2030	2050
Consommation d'énergie	-5%	-10%	-20%	-43%
Émission de GES	-8%	-13%	-22%	-41%
Production d'EnR	x0,84	x1,5	x3	x7

La réduction des consommations à 2050 est répartie prioritairement sur les secteurs du résidentiel et du tertiaire (-48%), et de moindre manière sur l'industrie (-40%) et les transports (-31%).

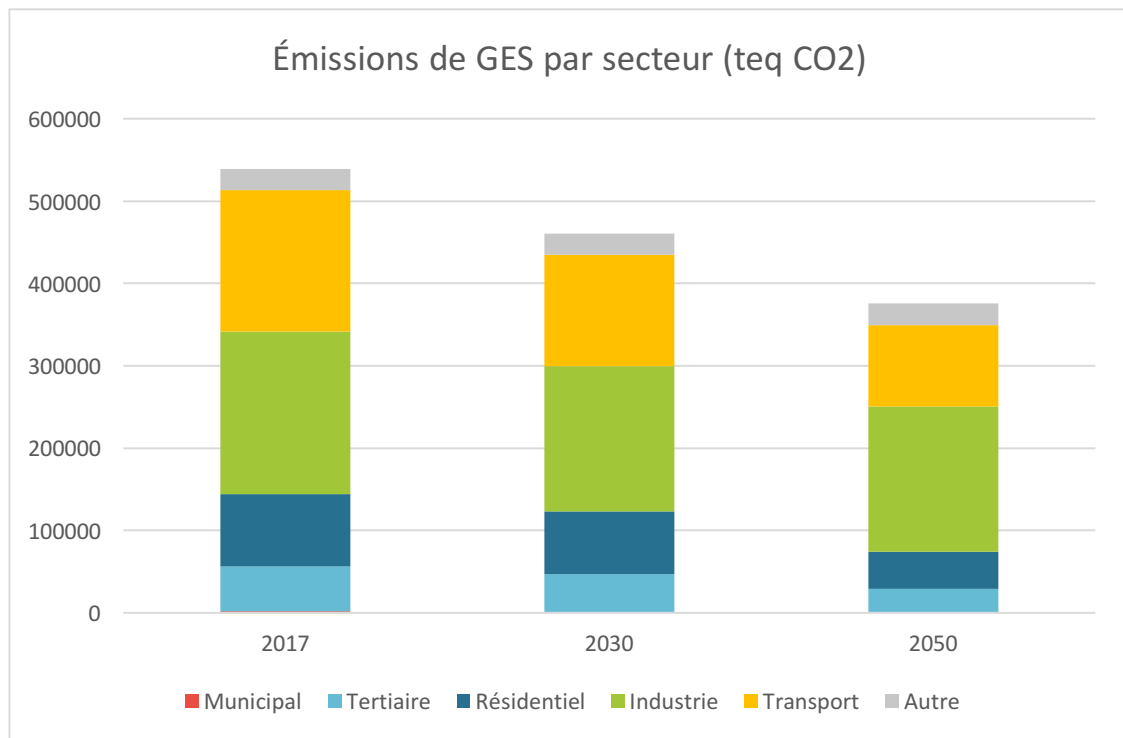
D'ici 2021, la production d'énergie renouvelable s'appuie en particulier sur l'augmentation de la production d'électricité photovoltaïque, de bois énergie, de géothermie et de solaire thermique.

RAPPORT SECAP – Grand Montauban

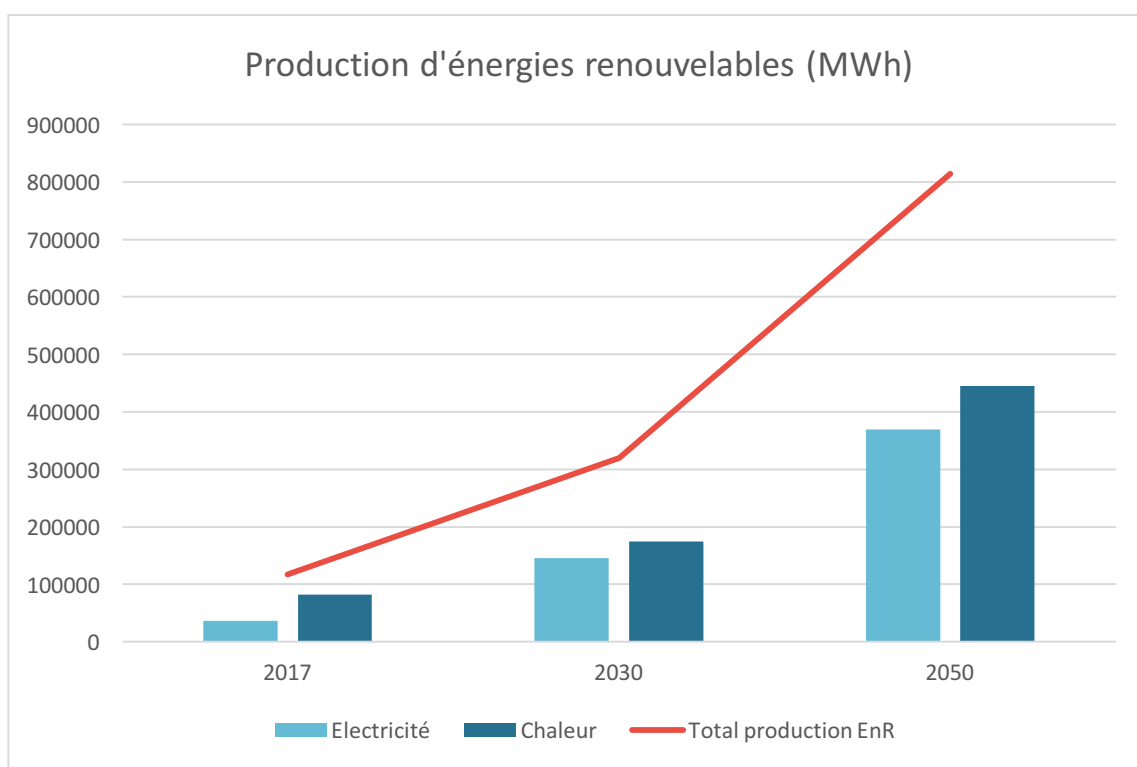
Ces trajectoires sont visibles via les graphiques ci-dessous :



La rubrique « Autres » comprend l'agriculture et la pêche.



La rubrique « Autres » comprend l'agriculture, la pêche et les déchets.



2.3 ACTIONS

Le travail mené pour élaborer le PCAET a permis d'identifier 36 actions d'atténuation réparties sur l'ensemble des secteurs du SECAP qui devraient permettre d'atteindre les objectifs énergétiques du territoire. Ces actions sont synthétisées ci-dessous :

Secteur	N°	Action
BÂTIMENTS, ÉQUIPEMENTS/INSTALLATIONS MUNICIPAUX	1	Inciter aux économies d'énergie les délégations de service public
	2	Communiquer en interne et sensibiliser
	3	Améliorer le patrimoine bâti
	4	Exemplarité des marchés publics
	5	Associer la société civile à la démarche de transition
BÂTIMENTS, ÉQUIPEMENTS/INSTALLATIONS TERTIAIRES	6	Mettre en œuvre un plan de rénovation énergétique
	7	Accompagner les projets locaux de transition énergétique
BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS	8	Accompagner les habitants
	9	Mettre en œuvre un plan de rénovation énergétique
	10	Lutter contre la précarité énergétique
INDUSTRIE	11	Améliorer l'éclairage public
TRANSPORTS	12	Développer la filière du tourisme vert

	13	Agir sur la place de la voiture : stationnements, covoiturage
	14	Faciliter les mobilités alternatives à la voiture pour améliorer la qualité de l'air
	15	Optimiser le maillage de transports en commun
	16	Développer l'intermodalité
	17	Organiser la livraison en ville
	18	Faire évoluer le parc de véhicules et les pratiques de mobilités
	19	Accompagner les projets locaux de transition énergétique
PRODUCTION LOCALE D'ÉLECTRICITÉ	20	Développer les énergies renouvelables électriques
PRODUCTION LOCALE DE CHALEUR/FROID	21	Développer les réseaux de chaleur et le bois énergie
	22	Développer l'énergie solaire thermique, la géothermie, la récupération de chaleur
AUTRES	23	Organiser la gouvernance climat air énergie
	24	Assurer une planification territoriale durable
	25	Réaliser des aménagements exemplaires
	26	Déployer la Smart City
	27	Mettre en place une économie locale circulaire
	28	Favoriser l'agriculture et la sylviculture durable et efficace
	29	Soutenir la gestion durable de l'eau et de l'assainissement
	30	Optimiser la gestion des déchets et de l'incinérateur
	31	Identifier les engagement financiers en faveur du développement durable
	32	Instaurer une culture de l'évaluation des actions et services
	33	Informier et communiquer sur la politique énergie climat
	34	Travailler sur la transition à l'échelon territorial

3 INVENTAIRES DES EMISSIONS (BEI)

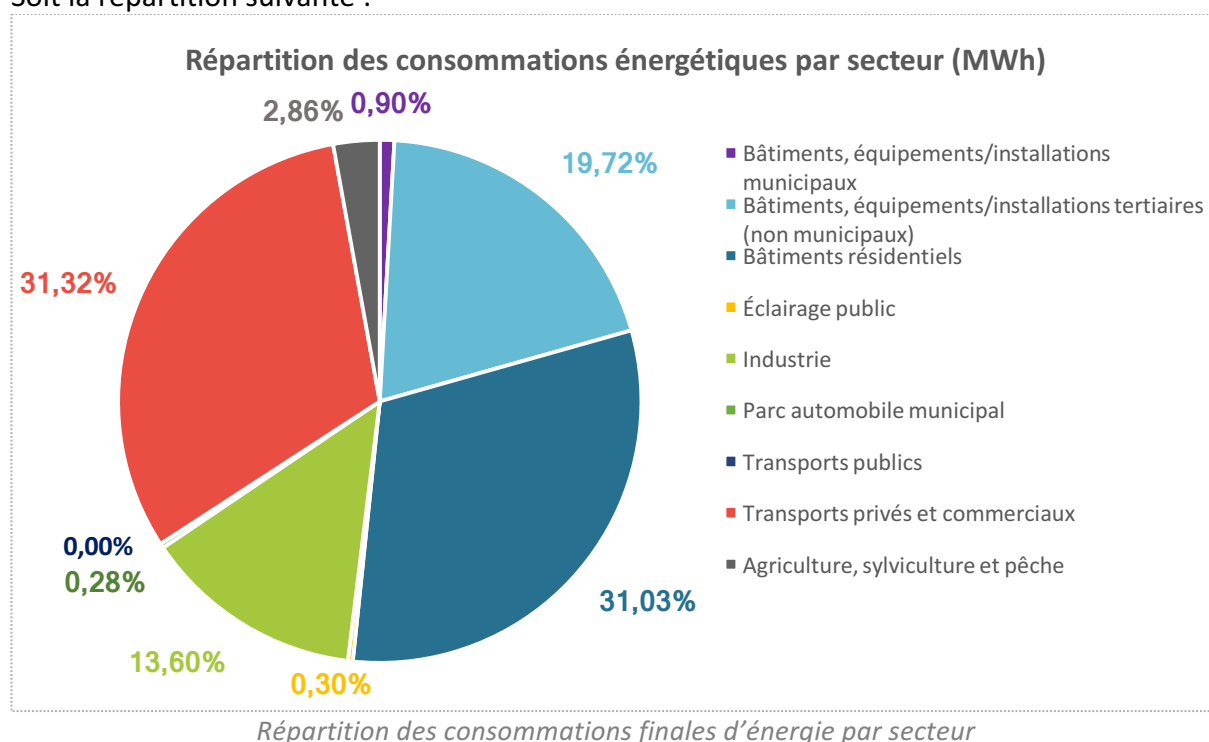
L'inventaire des émissions de base (BEI) fait référence à l'année 2017.

Les données de consommation et de production d'énergie sont issues des données 2017 du PCAET 2018-2024 du Grand Montauban. Les données de consommation du bâti municipal ont été transmises par la collectivité, et une partie de ces données sont issues de COFELY. Concernant les calculs des émissions de GES, les facteurs d'émissions sont issus de la base carbone de l'ADEME.

3.1 CONSOMMATION D'ENERGIE

Secteur	Consommation finale d'énergie (MWh) BEI 2017
BÂTIMENTS, ÉQUIPEMENTS/INSTALLATIONS ET INDUSTRIES	
Bâtiments, équipements/installations municipaux	15 569
Bâtiments, équipements/installations tertiaires (non municipaux)	342 272
Bâtiments résidentiels	538 493
Éclairage public	5 199
Industrie	235 955
<i>dont SEQE (non recommandé)</i>	0
Sous-total	1 137 488
TRANSPORTS	
Parc automobile municipal	4 870
Transports publics	0
Transports privés et commerciaux	543 474
Sous-total	548 344
AUTRES	
Agriculture, sylviculture et pêche	49 626
TOTAL	1 735 458

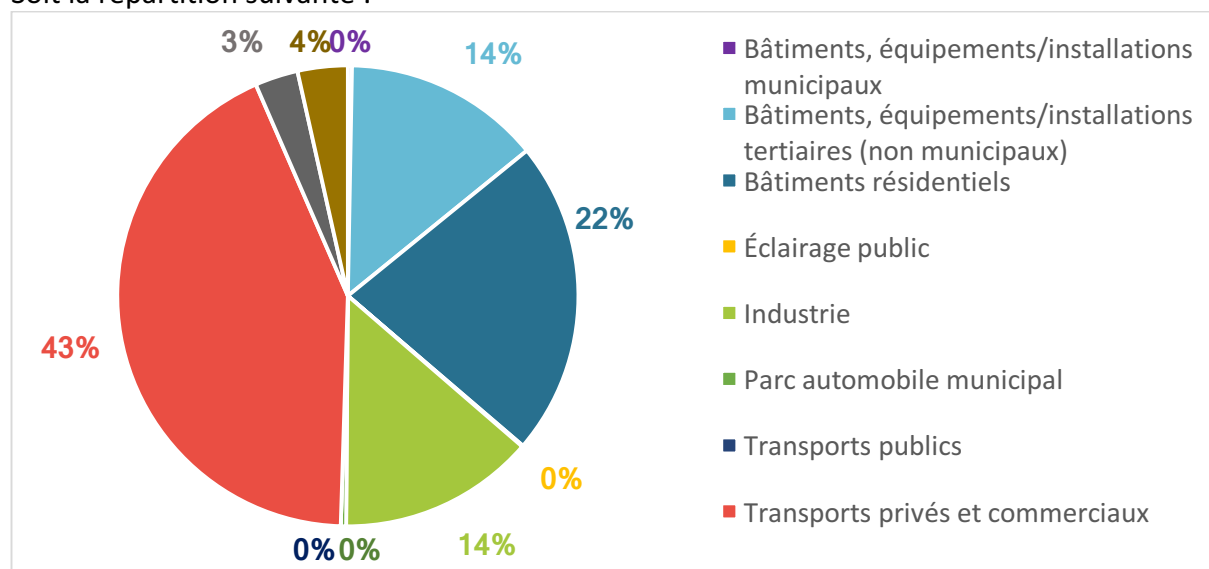
Soit la répartition suivante :



3.2 EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE

Secteur		Émissions éq. CO ₂ [t]
		BEI 2017
BÂTIMENTS, ÉQUIPEMENTS/INSTALLATIONS ET INDUSTRIES		
Bâtiments, équipements/installations municipaux		1 136
Bâtiments, équipements/installations tertiaires (non municipaux)		54 786
Bâtiments résidentiels		87 465
Éclairage public		290
Industrie	Non-SEQE	54 438
	SEQE (non recommandé)	0
Sous-total		198 115
TRANSPORTS		
Parc automobile municipal		1 475
Transports publics		0
Transports privés et commerciaux		169 861
Sous-total		171 336
AUTRES		
Agriculture, sylviculture et pêche		11 950
AUTRE SECTEUR NON LIÉ À L'ÉNERGIE		
Gestion des déchets		13 882
Gestion des eaux usées		0
Autre secteur non lié à l'énergie		0
TOTAL		395 283

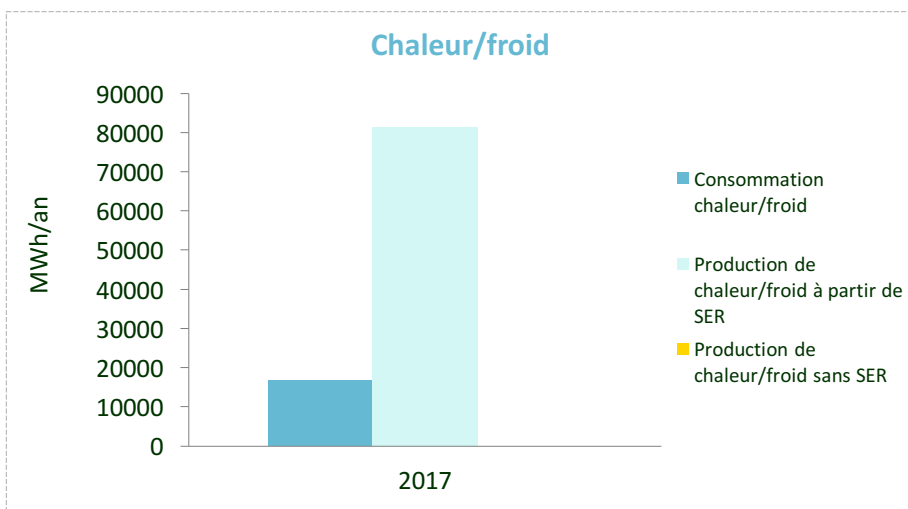
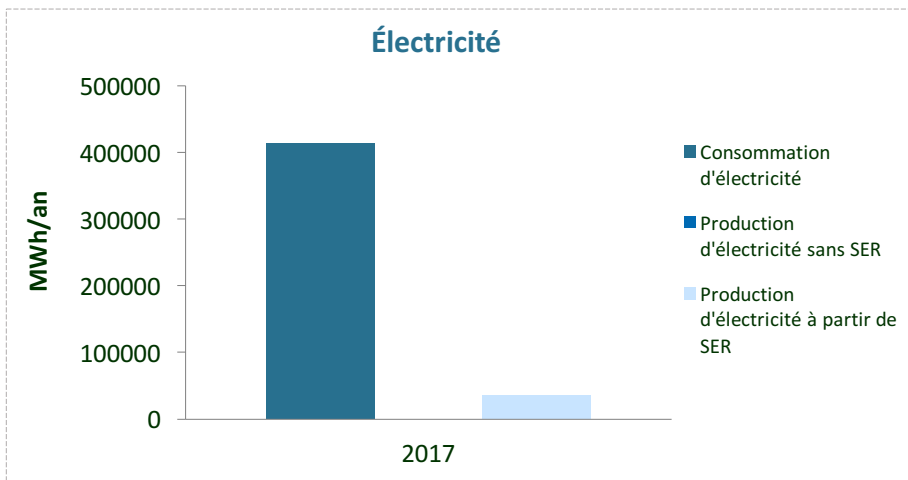
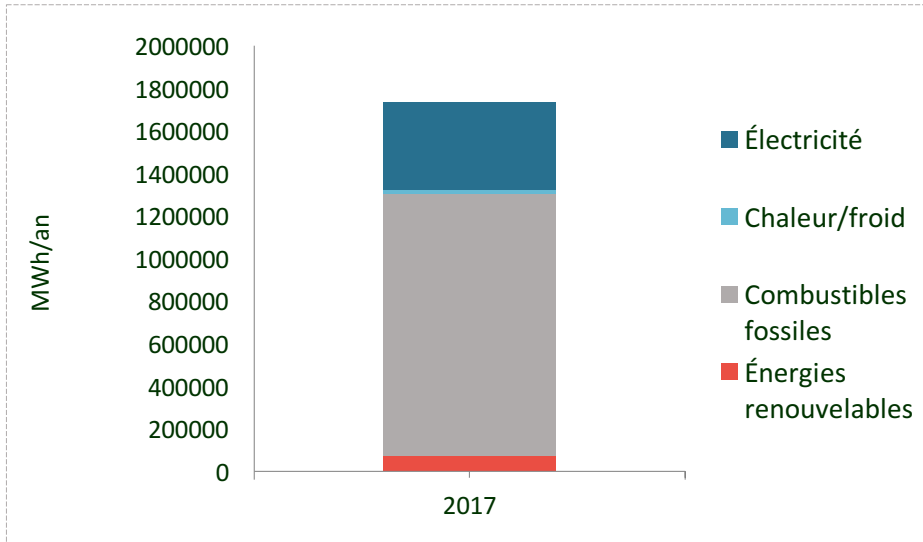
Soit la répartition suivante :



Répartition des émissions de GES par secteur

3.3 PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

La production d'énergie sur le territoire de Grand Montauban s'établit en 2017 comme suit :



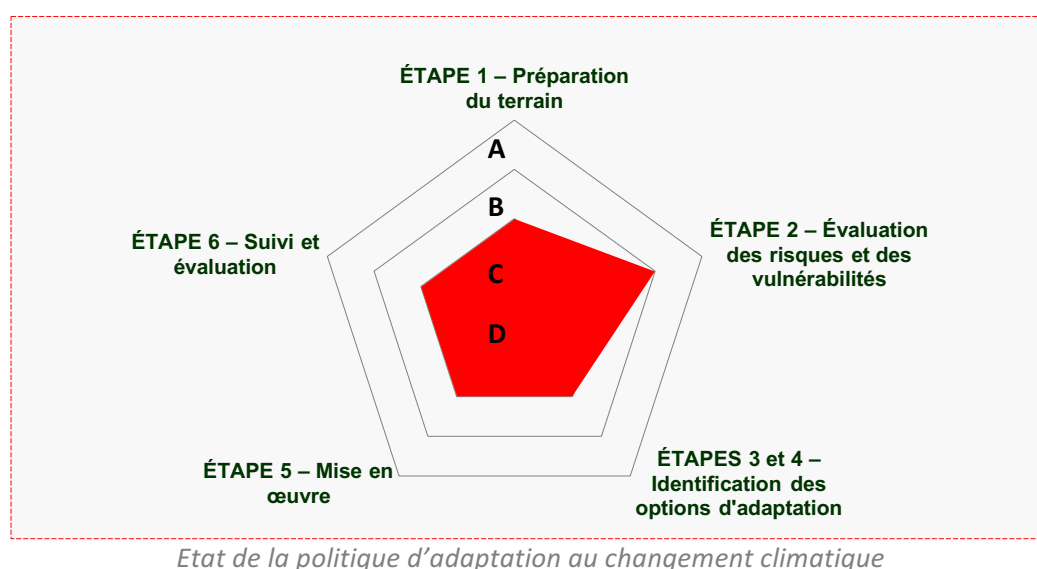
La consommation de chaleur/froid comprend la consommation de chaleur (RCU), gaz naturel et liquide, mazout de chauffage, charbon, autre biomasse.

4 LA VULNÉRABILITÉ ET L'ADAPTATION

L'adaptation au changement climatique est une thématique grandissante mais qui reste compliquée à gérer. En effet, bien que les phénomènes liés au changement climatique soient plus ou moins connus, il est difficile de qualifier et quantifier les risques et impacts de ces phénomènes sur le territoire. Pour remédier à cette problématique, la Convention des Maires a intégré cette thématique dans les anciens SEAP, devenus SECAP. La démarche comprend maintenant un volet entièrement dédié au climat, avec une autoévaluation de l'état des politiques climatiques locales, une analyse des risques et vulnérabilités et un plan d'action spécifique.

4.1 CYCLE D'ADAPTATION

L'autoévaluation menée par Ville de Lorient suivant les 6 étapes du cycle d'adaptation identifiées dans le SECAP apporte les résultats suivants :



Sachant que les chiffres A à D signifient :

Échelle d'avancement	Statut	Niveau d'achèvement
D	Non commencée ou en commencement	0-25%
C	En progrès	25-50%
B	Avancé	50-75%
A	En phase finale	75-100%

4.2 RISQUES & VULNERABILITES

Un diagnostic Énergie-Climat du Grand Montauban a été mené en 2019 et a permis de dresser un état des lieux des risques et vulnérabilités du territoire du Grand Montauban face au changement climatique, et couvre la totalité de la communauté urbaine. Ce diagnostic s'est appuyé sur le Schéma Régional Climat-Air-Énergie de Midi-Pyrénées, approuvé en juin 2012

et modifié en mars 2016, sur le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles : Inondation, approuvé en 2014, et sur les stratégies territoriales d'adaptation au changement climatique dans le Grand Sud-Ouest : Étude MEDCIE, Rapport. La qualité 2012 des cours d'eau du Tarn et Garonne, Servie d'Assistance au Traitement des Effluents et au Suivi des Eaux, novembre 2013.

Ainsi, les risques liés au changement climatique sur le territoire sont les suivants :

Type de risque climatique	Niveau de risque	Changement d'intensité prévu	Changement de fréquence prévu	Calendrier
Chaleur extrême	!!!	↑	↑	▶
Froid extrême	!	↓	↓	
Précipitations extrêmes	!!	↑	↑	▶▶
Inondations	!!	↑	↑	▶▶
Élévation du niveau de la mer	!	↔	↔	▶▶▶
Sécheresses	!!!	↑	↑	▶▶▶
Tempêtes	!	↑	↑	▶▶
Glissements de terrain	!!	↑	↑	▶▶
Feux de forêt	!	↑	↑	▶▶▶

Avec :

! : Faible	↑ : En augmentation	: Actuel
!! : Modéré	↓ : En diminution	▶ : À court terme
!!! : Élevé	↔ : Aucune variation	▶▶ : À moyen terme
[?] : Indéterminé	[?] : Indéterminé	▶▶▶ : Long terme
		[?] : Indéterminé

Et leurs impacts sur les activités du territoire :

Secteur touché	Probabilité d'occurrence	Niveau de l'impact prévu	Calendrier
Bâtiments	<i>Probable</i>	!!	▶▶
Transports	<i>Probable</i>	!!!	▶▶▶
Énergie	<i>Possible</i>	!!!	▶▶▶
Eau	<i>Probable</i>	!!!	▶▶
Aménagement du territoire	<i>Probable</i>	!!!	▶▶
Agriculture et sylviculture	<i>Probable</i>	!!!	▶▶
Environnement et biodiversité	<i>Probable</i>	!!!	▶▶
Santé	<i>Probable</i>	!!!!	▶▶
Tourisme	<i>Possible</i>	!!	▶▶

L'élaboration du SECAP a permis de recenser et analyser les vulnérabilités du territoire de Grand Montauban que l'on décline en deux types :

- **Les vulnérabilités socio-économiques**

Qualité de vie : Hausse de la mortalité, détérioration de la qualité de l'eau et de l'air, dégradation de bâtiments et infrastructures causés par la hausse des températures et l'augmentation de la fréquence d'évènements climatiques violents.

Santé : Population âgée qui réside majoritairement en zone urbaine et a un niveau socio-économique faible. L'augmentation de la température favoriserait le développement de contaminations inhabituelles (Dengue, Chikungunya, Paludisme) et les pics de pollution.

Agriculture : Nombre de terrains cultivables en diminution, espèces cultivées non adaptés aux conditions climatiques futures, espèces invasives en augmentation, irrigation des ressources en augmentation.

Pôles industriels et commerciaux : Production des activités économiques limitées par les restrictions d'eau, endommagement des infrastructures via les mouvements de terrains, changement de la demande, augmentation des coûts de production d'énergie dû à la raréfaction des ressources fossiles.

Tourisme : Diminution du tourisme à cause de l'augmentation de la température estivale, consommation d'eau et d'énergie accentuée via l'augmentation de la population l'été.

- **Les vulnérabilités physiques et environnementales :**

Espèces caractéristiques du sud-ouest de la France : Vulnérables face à la hausse des températures, la diminution des apports en eau, le changement des espèces de ravageurs, insectes et parasites.

Chaîne alimentaire et pollinisation : Bouleversement via l'avancée des floraisons induite par l'augmentation de la température.

Forêts : Cycle perturbé par la modification des températures (adoucissement l'hiver et printemps doux), stress hydrique causé par la diminution des ressources en eau qui rendrait les forêts vulnérables à certains parasites, déracinement et chutes d'arbres causés par des phénomènes météorologiques extrêmes, feux de forêts causés par le changement de la répartition des essences, l'augmentation de la fréquentation touristique et des conditions climatiques défavorables.

4.3 ACTIONS D'ADAPTATION

Le croisement entre les risques et leurs impacts précédemment identifiés a permis d'identifier une action d'adaptation : « S'adapter au changement climatique, stocker le carbone », dont les objectifs sont les suivants :

- Intégrer les enjeux de l'adaptation au changement climatique dans les politiques publiques : documents d'urbanisme, projets d'aménagement et de construction ;
- Développer les espaces verts dans tous les aménagements urbains : entrées de ville, continuité végétale ;
- Préserver les terres agricoles de qualité et favoriser l'agriculture de proximité (zones inondables) ;
- Poursuivre la politique de limitation de l'imperméabilisation des sols (PLU) ;
- Aborder tous les aspects de la vulnérabilité et de l'adaptation dans les études en cours (eau, végétalisation).